

Leader français des solutions d'alerte à la population

Lancement de la nouvelle
génération du boîtier Reflex :
discrétion et efficacité

Alors que les événements climatiques et les catastrophes naturelles risquent d'être de plus en plus forts et fréquents, les automates d'appels dénommés « GALA » (Gestion de l'Alerte Locale Automatisée) constituent un moyen adapté pour alerter rapidement un maximum de contacts ciblés sur une zone en un minimum de temps, via tous les supports d'information actuels (téléphone, internet, SMS, réseaux sociaux, fax).

Au coeur de ce marché, **cii**télécom ne cesse d'innover depuis près de 30 ans. Premier partenaire des collectivités françaises et notamment des préfetures, l'entreprise vient de lancer une nouvelle génération de son boîtier **Reflex**. Quand la discrétion s'impose dans l'alerte...





SOMMAIRE

LE DEVOIR D'ALERter LA POPULATION	PAGE 3
CIITELECOM, LEADER DU MARCHÉ	PAGE 4
2019, LANCEMENT DU NOUVEAU BOÎTIER REFLEX	PAGE 7

Le devoir d'alerter la population

Phénomènes naturels aux conséquences lourdes (inondations, incendies, canicules, tempêtes, submersions marines, tornades, séismes), accidents industriels (explosion de l'usine AZF, etc.), crises sanitaires (ex : maladie dite de la « Vache folle », grippe aviaire H1N1, Ebola,...), menaces terroristes, autres événements spécifiques (écroulement d'immeubles,...), ... autant d'événements qui ont marqué les populations et renforcé leur volonté de se sentir protégées et prévenues.

L'alerte constitue une réponse opérationnelle pour mobiliser les acteurs publics et privés concernés et accompagner les populations dans ces situations.

Plusieurs textes réglementaires font référence à ce devoir d'alerte :

- Le code de la sécurité intérieure (notamment son article L112-1)
- Le code général des collectivités territoriales (notamment son article L 2212-2)
- Le décret 2005-1158 relatif aux plans particuliers d'intervention

En cas de risques, **la Préfecture** alerte et mobilise les acteurs en charge des missions de protection de la population : services publics, élus (maires, adjoints), industriels (sites SEVESO), opérateurs (électricité, gaz, télécom...)

Le Maire, qui dispose d'un pouvoir de Police, a le devoir d'assurer l'ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune. Aussi, il doit s'organiser :

- Pour informer sa population sur les risques, grâce aux informations transmises par le préfet.
- Pour préparer sa propre organisation de gestion de crise au travers du plan communal de sauvegarde (PCS), plan qui intègre un schéma d'alerte pour réagir à différents types d'événements.

La loi oblige désormais le maire à prévenir ses administrés de tout danger et à les **tenir informés de ses actions et des risques encourus au moins une fois tous les deux ans** (cf. article L125-2 du code de l'environnement).

Quelques chiffres

- Environ 2 500 communes seraient équipées d'un système de prévention et d'alerte à la population (sur 36.000 en France, dont environ 32% ont déposé un PPRN*).
- En moyenne 3 880 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle chaque année sur la période 1982 - 2016 (hors événements Lothar et Martin de déc. 1999)
- Le montant des indemnités pour la période 1984 - 2016 et pour les seuls risques tempête - grêle - neige sur toitures s'élève à 23,22 Md€ en France.
- 2010 : la tempête Xynthia tue 59 personnes et provoque 2 Mds€ de dommages.
- Concernant les risques industriels, plus de 1200 sites sont classés Seveso (55%/45% seuils haut/bas).

Le PPRN est un outil réglementaire de l'État en matière de prévention des risques naturels depuis 1995, annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il délimite les zones les plus exposées aux risques et en réglemente l'occupation, la construction et l'utilisation du sol en fonction de l'aléa et des enjeux, afin de réduire la vulnérabilité des personnes, des biens exposés et de maîtriser l'urbanisation.
En mars 2019, 11 788 communes étaient dotées d'un PPRN approuvé.

ciitélécom, leader du marché

ACTIVITÉ

290.000 appels / heure :
la plus forte capacité d'alerte du marché français



ciitélécom met à la disposition des responsables qui doivent alerter, prévenir ou informer les forces d'intervention, des citoyens, des administrations, des directions, des personnels ... sa solution d'appel d'alerte multimédia, **téléalerte**.

Celle-ci est hébergée en France, sur des plateformes redondées, distantes géographiquement et à très haute disponibilité, qui permettent d'assurer jusqu'à 290.000 alertes par heure via 2.600 lignes.

Les messages transmis peuvent être des messages vocaux sur des téléphones fixes ou mobiles, des SMS, des télécopies, des courriels et depuis peu, des relais sur les réseaux sociaux.

Grâce à cette capacité de production, **ciitélécom** est premier sur le marché de l'alerte à la population.

Par ailleurs, en tant que spécialiste des solutions de télécommunication, **ciitélécom** développe également des solutions de gestion de centres d'appels et couplage téléphonie-informatique, de serveurs vocaux, messageries vocales, IBPX et VoIP, ainsi que de synthèse de la parole et reconnaissance vocale.

REPÈRES

- Près de 30 ans d'expérience
- 4 implantations en France (siège au Mans, 3 agences - Aix en Provence, Lyon, Toulouse)
- 2 sites de production redondés et ultra-sécurisés (Angers et Clichy)
- 13 salariés
- 17% de croissance annuelle en moyenne depuis 4 ans
- 90% du CA est réalisé sur les solutions **téléalerte**

téléalerte.))

**60% des
préfectures
équipées**

Envrion 700 clients : mairies, préfectures, sites Seveso, SDIS, entreprises, SAMU, centres hospitaliers....

Parmi eux, 57 préfectures sont équipées du système de téléalerte ciitélécom, ainsi que des agglomérations majeures (Marseille, Toulouse, Carcassonne, etc.)

**PREMIER
PARTENAIRE
DU MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

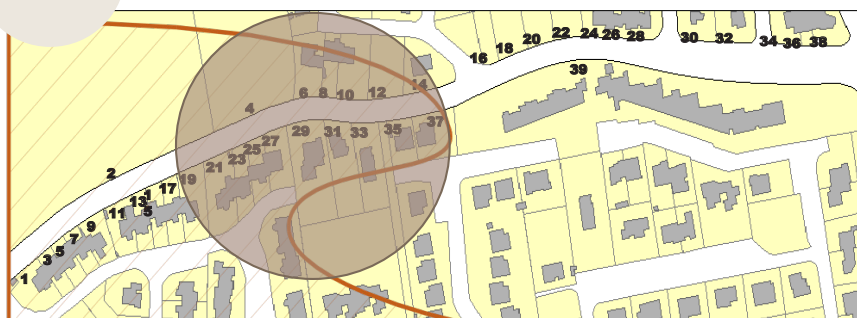
En 2009, **ciitélécom** participait à un test inédit grandeur nature dans l'Ain. En quelques minutes, les maires et la population concernée ont été correctement informés. **ciitélécom** est depuis le premier partenaire du Ministère de l'intérieur en ce qui concerne l'équipement des préfectures en automates d'appels d'alerte.

UNE INNOVATION PERMANENTE

- **1990** : Philippe Jauneau, self-made man curieux et passionné d'innovation, crée en 1990 CII Industrielle au Mans. Il y développe des solutions informatiques à destination des professionnels de l'industrie et des télécommunications, qu'il connaît bien (CAO mécanique - Catia, CAO électronique - Ranger de Seetrex).
- **1994** : mise en place du premier automate d'appels de masse, **téléalerte** (pour l'URSSAF de Bar-le-Duc) - embauche du 1^{er} développeur
- **1999** : 1^{er} automate d'appels de masse spécifique aux mairies
- **2001** : 1^{er} automate d'appels de masse spécifique aux préfetures
- **2003** : inventeur du couplage d'une cartographie avec un automate d'appels de masse - brevet **médiasig**® (n° publication JO : 2 849 948 - 11/07/2008)
- **2007** : nouveau modèle en mode SAAS (hébergé)
- **2013** : accélération sur les automates d'appels - 5 développeurs dédiés
- **2015** : CII Industrielle devient **ciitélécom**. Conception du premier boîtier **Reflex**
- **2016** : mise en place du premier démonstrateur intégrant une visualisation 3D avec Dassault Systèmes
- **2019** : lancement du boîtier **Reflex** nouvelle génération.



Couplage à une cartographie



Couplé à un automate d'appels, le module de cartographie **médiasig**® (breveté) permet d'effectuer des sélections de population à alerter à partir d'un plan. Sans compétence informatique spécifique, l'utilisateur sélectionne des parcelles, des rues, des quartiers, des zones à risques en quelques secondes seulement. Les contacts géolocalisés dans la zone sélectionnée s'indexent automatiquement dans les listes d'envois. **Médiasig**® inclut les informations parcellaires et les lieux-dits.

UN AUTOMATE D'ALERTE, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Les clients de la solution téléalerte n'ont aucun logiciel ni matériel spécifique à installer chez eux. Depuis une tablette, un smartphone ou un simple ordinateur connecté à Internet, ils programment leurs différentes campagnes d'alertes selon les scénarii qu'ils ont préalablement définis.

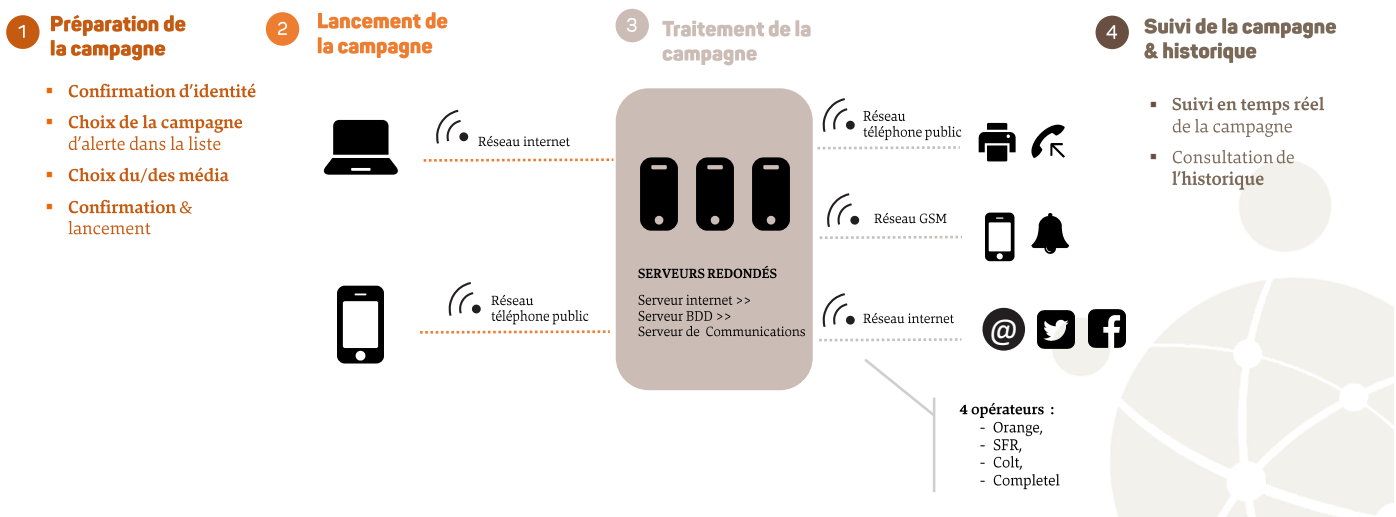
Une formation, assurée par **cii**télécom, leur est systématiquement allouée pour le paramétrage de ces alertes.

Le déclenchement de l'alerte se fait ensuite depuis un téléphone fixe ou mobile, un ordinateur ou un boîtier **Reflex** (option).

En fonctionnement 24/7, ce service bénéficie d'une astreinte humaine équivalente.

Capacités d'alerte

-  Appels téléphoniques
290.000 / h (2620 lignes)
-  Envois de SMS
300.000 / h
-  Envois de télécopies
12.000 pages / h
-  Envois de courriels
400.000 / h



2019 : NOUVEAU boîtier **Reflex**

POUR télé**al**erte

Après 18 mois de développement, **cii**télécom vient de mettre au point une nouvelle génération de son boîtier **Reflex**, qui sert à déclencher des alertes.

Associé à une solution complète de gestion des campagnes d'alertes (automate), le premier boîtier **Reflex**, conçu en 2015, permettait aux responsables d'établissements (industriels, scolaires,...) de déclencher des alertes aux populations concernées via une simple pression sur un bouton.

Désormais, il s'agit d'aller plus loin :

- En permettant à un plus grand nombre d'être acteur dans l'alerte, grâce à la mise à disposition de télécommandes. Toute personne autorisée qui en est équipée peut alors déclencher des alertes à distance ou recevoir un message par vibration.
- Tout en jouant la carte de la discrétion maximale (alerte par vibration dans les poches, sans bruit).
- Et en permettant le déclenchement d'actions supplémentaires (activation d'une sirène, fermeture d'une barrière...).

Pour cela, le nouveau boîtier est donc équipé d'un jeu de télécommandes pourvues de 4 boutons permettant de lancer des scénarii différents et d'une seconde antenne (reliée en radio avec une portée de 1000 mètres - la première étant déjà reliée en 4G).

Au déclenchement d'une alerte, l'automate prend le relais selon les scénarii programmés à l'avance : envoi de SMS ou d'appels sur les téléphones des populations cibles (force de l'ordre, professeurs et personnels administratifs, parents, ...).

Cette solution s'inscrit dans le cadre du Plan Particulier de Mise en sûreté (PPMS), adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

ciitélécom équipera les premières écoles pilotes d'ici la fin de l'année. La société estime qu'à court terme, 10 à 15% des établissements scolaires devraient être réceptifs à cette solution innovante pour protéger les populations.

Conçu pour lancer les alertes rapidement, par simple pression sur un bouton ou depuis une télécommande, le boîtier **Reflex** est proposé dans les environnements industriels, dans les établissements scolaires, etc.

Associé à la solution télé**al**erte, il est totalement autonome, pour lancer des campagnes téléphone, courriel, SMS, télécopie. Son écran LCD permet le suivi de l'évolution des alertes. Il est connecté au réseau filaire en Ethernet. La liaison est secourue via un modem 4G. Le boîtier transmet le signal aux télécommandes par ondes radio.



« Les solutions d'alerte à la population sont précises, fiables et peu onéreuses au regard des risques encourus et des dégâts provoqués. Nos équipes sont fières d'œuvrer chaque jour à sauver des vies et à préserver les biens et l'intégrité des personnes partout en France. Mais il reste encore beaucoup de collectivités à sensibiliser. »

Philippe JAUNEAU
PDG **cii**télécom

www.cii-telecom.fr

 **@cii_telecom**

Contact presse :

Sylvie Le Roux
06 28 69 05 24
sylvie.leroux@pressentiel.fr
[@LeRoux_Sylvie](https://twitter.com/LeRoux_Sylvie)